



Synthèse des travaux I^{er} Symposium international de recherche en criminologie comparée, Mont-Gabriel, 30 avril–3 mai 1969

André Normandeau and Denis Szabo

Volume 3, Number 1, January 1970

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/017013ar>
DOI: <https://doi.org/10.7202/017013ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0065-1168 (print)
1718-3243 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Normandeau, A. & Szabo, D. (1970). Synthèse des travaux : i^{er} Symposium international de recherche en criminologie comparée, Mont-Gabriel, 30 avril–3 mai 1969. *Acta Criminologica*, 3(1), 143–170. <https://doi.org/10.7202/017013ar>

Article abstract

SYNTHESIS OF THE FIRST INTERNATIONAL SYMPOSIUM FOR RESEARCH IN COMPARATIVE CRIMINOLOGY

Introduction

At the beginning of the development of the social sciences there was a considerable vogue for comparative research. A long period of empirical studies and almost total preoccupation with methodological problems followed. Once again, however, psychology, political science, sociology, and above all anthropology, have taken up the thread of this tradition, and the bibliography in these fields is becoming ever more abundant. The study of deviance, of various manifestations of criminality, and of social reaction against crime are, however, noticeably missing in the picture, even though there is nothing in the nature of criminology which precludes the development of comparative research.

To many research workers in criminology, the time seemed ripe to take up the comparative tradition once again. Two imperatives were considered: the generalization of norms of deviance which are tied to the standard of living set by industrial civilization, thus putting the problem of criminality in a global light; and, second, the development and standardization of methods of studying these phenomena, drawing on the experience of allied disciplines.

The response of the participants in this Symposium and the results of their discussions were not unexpected. A consensus was arrived at to the problems it was thought important to study, and agreement was reached about the strategies of research to be undertaken. Priorities, however, were not established since too much depends on the availability of research teams, funds, etc. But the broad, overall look at the main problems in comparative criminology will, hopefully, open a new chapter in the history of criminological research and in our continuing search for knowledge of man and society.

The brief resume which follows should give the reader an idea of the extent of the problems tackled. The detailed proceedings of the Symposium will be published at a later date, in mimeographed form.

Sectors of research proposed

In a sense, this Symposium was prepared by all the participants. The organizers had requested that each person invited prepare a memorandum setting out the problems in comparative criminology which he considered to be most important. The compilation of their replies, reported to the plenary session at the opening of the Symposium, produced the following results:

Summary of suggestions for research activities
Note: In all that follows, it should be understood that all of these topics should be studied in a cross-cultural or international context.

1) Definitions and concepts: a) Social vs legal concept of deviance; b) Distinction between political and criminal crimes; c) The law: a moral imperative or a simple norm; d) The concepts used in penal law: how adequate? e.g. personality of criminal; e) Who are the sinners in different cultures and at different times.

2) Procedures: a) Working concepts of criminal law and procedure;

b) Differentiating between factors relating to the liability-finding process and the sentencing process; c) Behavioural manifestations of the administration of criminal justice; d) Judicial decisions as related to the personality of the judges and of the accused; e) Sentencing in the cross-national context (2 proposals); f) In developing countries, the gap between the theory of the legal apparatus and social behaviour; g) Determination of liability; h) The problem of definition and handling of dangerous offenders; i) Decision-making by the sentencing judges, etc. (2 proposals); j) Medical vs penal commitments; k) Law-enforcement, policing.

3) Personnel: a) Professionalization in career patterns; b) Criteria for personnel selection; c) Greater use of female personnel.

4) Causation. Situations related to criminality: a) How international relations and other external factors affect crime; b) Hierarchy of causes of crime; c) Migrants. Minorities in general; d) Relation to socio-economic development in different countries; e) A biological approach to criminal subcultures, constitutional types, twin studies, etc.; f) Cultural and social approach: norms of moral judgment, ideally presented to the young, etc.; g) Effect of social change: crime in developing countries, etc. (6 proposals); h) Effects of mass media, rapid dissemination of patterns of deviant behaviour (2 proposals).

5) Varieties of crime and criminals: a) Traffic in drugs; b) Prison riots; c) Violence particularly in youth (7 proposals); d) Dangerousness; e) Relation to the rights of man (including rights of deviants); f) Female crime (2 proposals); g) Prostitution; h) The mentally ill offender; i) Cultural variations in types of crime; j) Organized crime; k) Use of firearms; m) Gambling; n) Victims and victimology.

6) Treatment: evaluation: a) Social re-adaptation of offenders; b) Statistical research on corrections, with possible computerization of data;

c) Comparisons between prisons and other closed environments; d) Extra-legal consequences of deprivation of liberty; e) Rehabilitation in developing countries; f) Criteria for evaluation of programs of correction; g) Biochemical treatment (2 proposals); h) Differential treatment of different types of offense. Evaluation: i) Prisons as agencies of treatment; k) Effects of different degrees of restriction of liberty; j) Environments of correctional institutions; m) Study of prison societies; n) Crime as related to the total social system.

7) Research methodology: a) Publication of what is known regarding methodology; b) Methods of research; c) Culturally-comparable vs culturally-contrasting situations; d) Development of a new clearer terminology to facilitate communication; e) Actual social validity of the penal law.

8) Statistics: epidemiology: a) Need for comparable international statistics; standardized criteria (3 proposals); b) Difficulties. Criminologists must collect the data themselves.

9) Training of research workers: Recruiting and training of «com-paratists».

10) Machinery: Committee of co-ordination.

Discussions

The discussions at the Symposium were based on these suggestions, the main concentration falling on problems of manifestations of violence in the world today, the phenomenon of student contention, and on human rights and the corresponding responsibilities attached thereto.

Although the participants did not come to definite conclusions as to the respective merits of the problems submitted for consideration, they did discuss the conditions under which comparative studies of these problems should be approached, the techniques appropriate to obtaining valid results, and the limitations on this type of work.

Four workshops were established and studied the various problems. The first tackled the problems of the definition of the criteria of «danger» represented by different types of criminals: the problem of discovering whether the value system which underlies the Human Rights Declaration corresponds to the value system of today's youth; the problem of the treatment of criminals; of female criminality; and, finally, of violence in the form of individual and group manifestations. The second workshop devoted its main consideration to the revolt of youth and to organized crime, also proposing that an international instrument bank of documentation and information be established. The third workshop considered problems of theory: how the police and the public view the criminal: the opportunity of making trans-cultural comparisons on such subjects as arrest, prison, etc.; and the role of the media of information in the construction of value systems. The fourth workshop blazed a trail in the matter of methodology appropriate to research in comparative criminology.

The period of discussions which followed the report of the four workshops gave rise to a confrontation between two schools of thought within the group of specialists. The question arose as to whether the problem of student contention falls within the scope of the science of criminology. Several experts expressed the opinion that criminologists ought not to concern themselves with a question which really belongs in the realm of political science.

On the other hand, the majority of the participants appeared to feel that the phenomenon of student contention did indeed belong in the framework of criminological research. One of the experts in particular took it upon himself to be the spokesman of this school of thought. There are those, he said, who feel that criminology should confine itself and its research to known criminality, to hold-ups, rape, etc. However, one should not forget that penal law rests on political foundations, the legality of power, a certain moral consensus of the population. Today, it is exactly this «legitimate» authority that is being contested. It is not to be expected, therefore, that criminology should show interest in all sociological phenomena which have legal and criminal implications? Contention and violence have consequences for the political foundations of penal law, and therefore are fit subjects for the research of the criminologist.

International Centre for Comparative Criminology

The First International Symposium for Research in Comparative Criminology situated itself and its discussions within the framework and in the perspectives opened by the founding of the International Centre for Comparative Criminology. The Centre is sponsored jointly by the University of Montreal and the International Society for Criminology, with headquarters at the University of Montreal. As one of the participants emphasized, criminologists need a place to retreat from the daily struggle, to meditate, to seek out and propose instruments of research valid for the study of problems common to several societies. Viewing the facts as scientists, we are looking for operational concepts. Theoreticians and research workers will rough out the material and, hopefully, this will inspire conferences and symposiums of practitioners, jurists, sociologists, penologists, and other specialists. Above all, it will give common access to international experience, something which is lacking at present both at the level of documentation and of action. A bank of instruments of methodology in the field of comparative criminology does not exist at the present time. The Centre will undertake to compile and analyse research methods used in scientific surveys, and it will establish such an instrument bank. It will also gather and analyse information pertaining to legislative reforms now in progress or being contemplated in the field of criminal justice. Through the use of computers, the Centre will be able to put these two projects into effect and make the results easily accessible to research workers, and to all those concerned in this field.

The participants at the Symposium were given a view of the extent of the problems envisaged for research by the future Centre. It is hoped that this initiative will be of concrete use to research workers, private organizations, public services and governments at many levels, and in many countries.

SYNTHÈSE DES TRAVAUX
I^{er} SYMPOSIUM INTERNATIONAL
DE RECHERCHE EN
CRIMINOLOGIE COMPARÉE
Mont-Gabriel, 30 avril — 3 mai 1969

André Normandeau
et Denis Szabo

PLAN GÉNÉRAL

Introduction	145
Aperçu sommaire	146
Secteurs de recherches suggérés	148
Travaux de l'atelier n° 1	150
Travaux de l'atelier n° 2	154
Travaux de l'atelier n° 3	156
Travaux de l'atelier méthodologique	158
Liste des participants	161
Liste des observateurs	162

INTRODUCTION

Les recherches comparées ont connu une vogue considérable au début du développement des sciences sociales, probablement due au lien étroit qui unit les sciences nouvelles et l'histoire. Pour Durkheim et Max Weber, la méthode comparative est la démarche par excellence du chercheur et, à la suite de Darwin, des biologistes recoururent à la physiologie ou à l'anatomie comparée comme à un outil privilégié de recherche.

La psychologie, la science politique et la sociologie (pour ne rien dire de l'anthropologie dont l'essence même est le point de vue comparatif) ont repris le fil de cette tradition depuis une quinzaine d'années, après une longue période de travaux empiriques et de préoccupation centrée presque exclusivement sur les problèmes méthodologiques. La revue *Informations sur les sciences sociales* se spécialise dans la publication des travaux de ce type et la bibliographie devient de plus en plus abondante. L'étude de la déviance, des diverses manifestations de la criminalité et de la réaction sociale contre le crime manquait cependant dans ce tableau. Pourtant, rien dans la nature de la criminologie n'interdisait le développement des recherches comparées. Toutefois une attention souvent trop exclusive apportée à l'étude des problèmes concernant l'administration de la justice semble avoir mobilisé les énergies dans ce domaine.

Le moment semblait opportun à bien des chercheurs de renouer avec la tradition comparative en criminologie, tradition qui répond également à deux impératifs : d'abord, parce que la généralisation des formes de la déviance, liée à la généralisation du genre de vie que propage la civilisation industrielle, globalise en quelque sorte le problème de la criminalité ; ensuite, parce que les méthodes pour étudier ces phénomènes devraient

être développées et standardisées en tenant compte de l'expérience des disciplines voisines.

La réponse des participants et les résultats des discussions correspondent pleinement à l'attente des organisateurs : un large consensus s'est fait jour quant aux problèmes qu'il faudrait étudier ainsi qu'aux stratégies de recherche à mettre en œuvre. On n'a pas établi de priorités : trop de choses dépendent, dans cet ordre, de contingences telles que la disponibilité des fonds ou des équipes de recherche. Mais le tour d'horizon auquel les participants ont procédé permet sans doute d'ouvrir un nouveau chapitre dans l'histoire de la recherche criminologique et dans notre quête de la connaissance de l'homme et de la société.

Ce bref compte rendu permettra au lecteur d'entrevoir l'étendue et l'ampleur des problèmes abordés. Les actes détaillés seront publiés ultérieurement, sous forme de miméographies.

APERÇU SOMMAIRE

Le I^{er} Symposium international de recherche en criminologie comparée * a principalement concentré ses réflexions sur les problèmes suivants : manifestations de violence dans le monde actuel, phénomène de la contestation estudiantine, droits de l'homme et responsabilités inhérentes au statut de citoyen. Bien que les participants au symposium n'aient pas exprimé de conclusions réelles sur le mérite respectif des problèmes soumis, ils ont toutefois précisé un tant soit peu les conditions dans lesquelles l'étude comparative de ces problèmes devrait être abordée, les techniques propres à mener à des résultats valables et sûrs, ainsi que les limites imposées à ce genre de travaux.

Quatre ateliers de travail se sont partagé la tâche. Le premier atelier a abordé les problèmes de définition des critères du « danger » que représentent les différents criminels; la question de savoir si le système de valeurs qui sous-tend les déclarations des droits de l'homme correspond encore au système de valeurs de la jeunesse; le problème du traitement des criminels ;

* Nous remercions l'Université de Montréal, l'Aquinas Fund de New York, le Conseil des Arts du Canada et le ministère du Solliciteur général du Canada, qui ont rendu possible l'organisation de ce symposium.

Nous désirons remercier également les personnes suivantes qui ont collaboré de très près à la préparation du symposium ainsi qu'à la transcription des discussions qui ont eu lieu : Gian-Carlo Baldassini, Françoise Ducottet, Thérèse Enciu, Ezzat Abdel Fattah, Alice Parizeau, Gertrude Rosenberg et Henrik Tham.

la criminalité féminine et enfin, la violence en tant que manifestation individuelle et/ou communautaire. Le deuxième atelier s'est penché surtout sur la révolte des jeunes ainsi que sur le crime organisé au sujet duquel on a proposé la création d'une banque internationale de renseignements. Le troisième atelier de travail s'est attaché en particulier à des problèmes théoriques : comment le public et la police voient le criminel ; l'opportunité de faire des comparaisons multiculturelles sur des sujets tels que l'arrestation, la prison (statistiques criminelles, etc.) ; le rôle des organes d'information dans l'échafaudage d'un système de valeurs. Le quatrième atelier a posé les jalons d'une méthodologie appropriée pour la recherche en criminologie comparée.

La période de discussion qui a suivi les rapports des quatre ateliers de travail a donné lieu à un affrontement entre deux écoles de pensée au sein du groupe de spécialistes. D'une part, on s'est interrogé sur la compétence de la science criminologique en matière de contestation étudiante. Quelques experts ont exprimé l'avis qu'il ne sied pas très bien à des criminologues de se pencher sur une question qui relève plutôt de la science politique. D'autre part, il semble que la majorité des participants estime que le phénomène de la contestation étudiante s'inscrit très bien dans le cadre d'une recherche criminologique. L'un des experts, en particulier, s'est fait le porte-parole de cette école : certains estiment que la criminologie doit confiner ses recherches aux crimes connus (hold-up, viol, etc.) ; cependant, dit-il, il ne faut pas oublier que le droit pénal repose sur des fondements politiques, sur la légitimité du pouvoir, sur un certain consensus moral de la population, etc. Or, il se trouve qu'actuellement on conteste justement ce pouvoir et cette autorité dite légitime ; n'est-il pas normal, alors, que la criminologie s'intéresse à tous les phénomènes sociologiques qui ont des implications légales et criminelles ? La contestation et la violence ont des conséquences sur les fondements politiques du droit pénal et, de ce fait, relèvent de la recherche du criminologue.

Le 1^{er} Symposium international de recherche en criminologie comparée s'inscrivait d'ailleurs dans les perspectives ouvertes par la création du Centre international de criminologie comparée dont le siège est situé à l'Université de Montréal et qui est patronné par la Société internationale de criminologie. Comme le soulignait un des participants, il faut un endroit où l'on puisse prendre un certain recul sur la mêlée, pour méditer et proposer des instruments de recherche afin d'étudier des

problèmes communs à plusieurs sociétés d'une façon valable. En définitive, si nous nous plaçons du point de vue de l'homme de science devant les faits susceptibles d'être observés, nous sommes à la recherche de concepts opératoires. Il convient, toutefois, que cette initiative puisse avoir des prolongements dans le concert pour l'usage des organismes privés et des services publics et gouvernementaux. Les théoriciens et les chercheurs feront donc le dégrossissement de la matière, mais leur action provoquera des colloques de praticiens, d'hommes de loi, de sociologues, de pénologues et autres spécialistes, et surtout la mise en commun d'une expérience internationale — ce qui manque actuellement tant au niveau de la documentation que de l'action. Par exemple, il n'existe nulle part au monde de banque de documentation dans le domaine de la criminologie comparée, et il faudrait des mois sinon des années (selon le cas) pour colliger les moindres éléments d'une standardisation des normes dans ce domaine. Le Centre, grâce aux ordinateurs, pourra réaliser une telle banque qui sera accessible aux chercheurs aussi bien qu'aux gouvernements.

Les participants au symposium ont pu d'ailleurs apercevoir l'étendue des problèmes qui pourront être envisagés par le Centre grâce à une documentation d'une centaine de pages sur la criminologie comparée, qui avait été préparée à leur intention lors d'un séminaire antérieur.

SECTEURS DE RECHERCHES SUGGÉRÉS

Ce symposium avait été préparé, d'une certaine façon, par l'ensemble des participants, puisque les organisateurs avaient demandé que chacun prépare un mémorandum sur les problèmes de criminologie comparée qu'il considérait comme les plus importants. La compilation des réponses, telle qu'elle a été rapportée en plénière au début du symposium, a donné les résultats suivants (il est entendu que l'étude de tous ces problèmes s'inscrit dans un contexte comparatif international et interculturel) :

1) *Définitions et concepts* : a) Concept de la déviance (social *vs* légal); b) Distinction entre crimes politiques et de « droit commun » ; c) La loi : un impératif moral ou une simple norme sociale ? d) Les concepts utilisés en droit pénal : sont-ils adéquats ? *i. e.* la personnalité criminelle ; e) Qui sont les « pécheurs » dans différentes cultures et à différentes époques ?

2) *Procédures* : a) Concepts opératoires de la loi criminelle et des procédures légales ; b) Différences entre les facteurs liés au processus de découverte de la responsabilité et au processus de *sentencing* ; c) Manifestations du comportement humain qui accompagne l'administration de la justice criminelle ; d) Décisions judiciaires liées à la personnalité des juges et des accusés ; e) Le problème du *sentencing* dans un contexte interculturel ; f) Pour les pays en voie de développement : le décalage entre le développement de l'appareil légal et le comportement social ; g) La détermination de la responsabilité ; h) La définition et le maniement des criminels dits dangereux ; i) Le phénomène de la prise de décision par les juges ; j) Emprisonnement pénal *vs* internement médical ; k) La défense contre le crime, la police.

3) *Le personnel* : a) Professionnalisation des carrières liées au champ de la criminologie ; b) Les critères de sélection du personnel ; c) Accroissement possible du personnel féminin.

4) *Les causes de la criminalité* : a) Les relations internationales et les autres facteurs externes ; b) Hiérarchie des causes de la criminalité ; c) Les « migrants » et les minorités en général ; d) Le développement et les conditions socio-économiques ; e) L'approche biologique des sous-cultures criminelles : types constitutionnels, études de jumeaux... ; f) L'approche culturelle et sociale : normes des jugements moraux, idéaux de la jeunesse... ; g) Les effets du changement social ; la criminalité des pays en voie de développement... ; h) Les effets des moyens de communication de masse.

5) *Les variétés de crimes et de criminels* : a) La circulation des narcotiques ; b) Les émeutes de prison ; c) La violence des jeunes ; d) Le concept de dangerosité ; e) Les droits de l'homme (y inclus les droits des criminels) ; f) La criminalité féminine ; g) La prostitution ; h) Les délits de la circulation ; i) Le criminel-malade mental ; j) Les variations culturelles des types de crimes ; k) Le crime organisé ; l) L'emploi des armes à feu ; m) Le jeu ; n) La victimologie.

6) *Le traitement : évaluation* : a) Resocialisation des criminels ; b) Recherches statistiques en criminologie pénologique et les ordinatrices ; c) Comparaisons entre les prisons et les autres institutions fermées (hôpitaux, camps de concentration...) ; d) Conséquences extra-légales de la perte de liberté ; e) Resocialisation dans les pays en voie de développement ; f) Critères d'évaluation des programmes de réhabilitation ; g)

Le traitement bio-chimique ; *h*) Le traitement psychiatrique ; *i*) Types de traitement et types de criminels ; *j*) Prisons et traitement ; *k*) Les effets de différentes formes de mesures privatives de liberté ; *l*) L'environnement des institutions pénales ; *m*) L'étude des sous-cultures carcérales ; *n*) La criminalité et le système social total.

7) *La méthodologie de la recherche* : *a*) Publication de ce qui est connu présentement en méthodologie criminologique ; *b*) Les méthodes de recherche anciennes et nouvelles ; *c*) Situations culturelles comparables ou opposées ; *d*) Mise au point d'une terminologie plus précise afin de faciliter les échanges ; *e*) La validité sociale de fait de la loi criminelle et pénale.

8) *La statistique criminelle : épidémiologie* : *a*) Le besoin d'une statistique criminelle internationale : critères de standardisation ; *b*) Difficultés : les criminologues doivent faire leur propre cueillette des données.

9) *La formation du personnel de recherche* : Sélection et formation d'un personnel interchangeable apte à travailler dans une perspective comparative.

10) *L'organisation* : Comité de coordination chargé de réunir des problèmes et d'aider à une bonne exécution du travail.

TRAVAUX DE L'ATELIER N° 1

La première partie des travaux de cet atelier de travail¹ déboucha sur les suggestions suivantes :

— Les discussions ne devraient pas être limitées à des projets spécifiques mais plutôt à des problèmes très vastes où toutes les facettes seraient étudiées en profondeur sans s'arrêter, du moins pour l'instant, aux questions pratiques des conditions qui peuvent rendre une étude réalisable ou non.

— La recherche devrait être orientée vers la définition du crime et sa localisation dans le temps et l'espace, et elle devrait toucher aux problèmes fondamentaux sans accorder trop d'attention, tout au début du moins, aux institutions légales et sociales.

— La recherche comparative devrait définir tout d'abord l'acte déviant à la lumière des différents systèmes de valeurs et s'attaquer ensuite à l'étude des réactions au crime, différentes ou similaires dans de nombreux pays. On suggère aussi que

1. Participants : T. Asuni, P. Cornil, J. Edwards, F. Ferracuti, T. C. N. Gibbens, J. Humphrey, N. Morris, L. Ohlin, D. Szabo et L. Wilkins.

le choix des pays soit très diversifié et que les chercheurs évitent, autant que faire se peut, de projeter leurs propres systèmes de valeurs.

— Le groupe de cet atelier de travail devrait concentrer ses énergies à définir les problèmes de recherche ainsi que les méthodes de recherche qui se prêtent à leurs analyses. L'étude de la loi, des hypothèses qui sous-tendent son existence et de la nature du contrôle social dans des milieux différents, voilà l'exemple d'un problème intéressant à étudier. Dans cette perspective, les techniques d'analyse en pays développés et en voie de développement varieront selon le degré de « sophistication » des données de base.

— Le groupe de cet atelier de travail devrait spécifier quelles institutions ou quels comportements le chercheur doit privilégier d'une manière prioritaire. Le comportement humain et social est un point de départ meilleur que la loi en soi. Il faut alors, dans une perspective comparative, s'attaquer aux problèmes des seuils de tolérance de différents comportements dans tel ou tel pays.

Les problèmes suivants furent alors soulevés plus en détail : 1) le concept de dangerosité ; 2) les droits de l'homme ; 3) la punition et le traitement ; 4) la criminalité féminine ; 5) la violence individuelle et collective.

1) Le concept de dangerosité

Le criminel dangereux est une catégorie d'analyse qui devrait s'avérer fort utile en recherche multidisciplinaire et interculturelle. Selon leur discipline de base particulière, les spécialistes de cet atelier soulevèrent les questions suivantes au sujet de la dangerosité : a) Quels sont les critères légaux de dangerosité du criminel ainsi que les dispositions prises en différents pays à son égard ? b) Est-ce que la loi, dans ce champ d'action, perpétue constamment les mêmes critères sous une forme ou une autre, ou bien les réajuste de temps à autre ? c) Jusqu'à quel point le comportement dangereux est-il déterminé par les variables biologiques et psychologiques ? d) Jusqu'à quel point les différents éléments du comportement sont-ils constants chez un même individu et d'un individu à l'autre ? e) Est-ce qu'il est possible de prédire à quel moment la criminalité des criminels dangereux va s'estomper ? f) Comment différencier les éléments individuels et collectifs de la dangerosité du comportement et quels sont les facteurs au sein de la société qui favorisent leur éclosion ? g) Quelles sont les sous-cultures de violence dans des

sociétés différentes et quelles sont les normes liées à la violence (seuils de tolérance et réactions aux comportements offensifs) ?
h) Comment opérationnaliser cette approche : quels sont les coûts de la violence ? quelles sont les possibilités d'incidences somme toute assez rares de la violence ? quelle est la probabilité de retrouver un certain état de continuité (axé sur la violence ou non) chez un individu ? quels sont les éléments qui entraînent une prise de décision menant à la violence (renseignements, circonstances, objectifs...) ?

2) *Les droits de l'homme*

Cette seconde catégorie d'analyse au sujet des droits de l'homme a amené les participants à se demander si le système de valeurs propre à la Déclaration universelle des droits de l'homme a encore un impact quelconque sur le système de valeurs de la jeunesse. La Déclaration des Nations unies ne pourrait-elle pas être traduite en termes d'échelle d'attitudes afin d'être utilisée pour une recherche comparative interculturelle sur la moralité et les valeurs des adolescents ?

3) *La punition et le traitement*

Il existe plusieurs définitions de la punition et du traitement. Toutefois, la question fondamentale demeure celle de l'effet intimidant de la peine (*deterrence*). Ce n'est pas tant la punition en elle-même qui intimide ; l'intimidation est liée plutôt au degré de renseignements au sujet de telle ou telle peine pour tel ou tel crime. Pour reprendre des thèmes beccariens, l'important c'est la certitude et la célérité de la réaction sociale. La probabilité subjective d'être attrapé et puni est alors fortement ressentie par le citoyen. Ces critères sembleraient s'appliquer plutôt à la population criminelle en devenir qu'à la population générale.

Il existe aussi plusieurs techniques de traitement. Quelle est leur efficacité dans le contexte institutionnel et carcéral traditionnel ? Des évaluations devraient comparer différents types de traitement et différents types d'institution afin de mesurer le succès différentiel obtenu d'une façon ou de l'autre. Tout le domaine des dispositions pénales dites non traditionnelles (traitement en milieu ouvert...) devraient faire le sujet d'un recensement interculturel.

4) *La criminalité féminine*

Selon les membres de cet atelier, la criminalité des femmes est spécialisée, très circonscrite et assez limitée, de sorte qu'elle

offre des possibilités excellentes à la recherche. Puisque les paramètres sont bien délimités, le champ de la criminalité féminine permet l'utilisation d'une méthodologie plus poussée.

La criminalité des femmes serait liée au statut dont elles jouissent dans le temps et dans l'espace. Néanmoins, cette affirmation au sujet de la criminalité féminine (tant par rapport à son étendue qu'à sa nature) est purement hypothétique, car les statistiques ne sont pas sûres à cet égard. Le problème de la « fiabilité » des statistiques officielles des cours et des prisons par rapport à la délinquance réelle (dévoilée par des *self-reports*) est réel. La question de l'hésitation beaucoup plus grande des membres de la société à stigmatiser les femmes autant que les hommes est importante également.

5) *La violence individuelle et collective*

Cette question avait déjà été abordée au cours des discussions sur le concept de dangerosité. Ici les participants ont voulu mettre l'accent en particulier sur les différences entre la violence individuelle et la violence collective. Les thèmes de recherche suggérés sont les suivants : a) Quels sont les facteurs de personnalité liés à la violence individuelle ou à la violence collective ou aux deux types de violence à la fois ? b) Quelles sont les motivations sous-jacentes à chacun de ces types de violence ? Au sujet de la violence collective, il est possible que la trop grande variété des motivations empêche une comparaison interculturelle valable. c) Quelle est l'influence des moyens de diffusion de masse (*mass media*) sur l'accroissement ou la diminution de la violence ? Certains pays ont des moyens de diffusion très développés alors que d'autres n'en ont presque pas, et une comparaison de la violence selon chaque catégorie de pays serait pertinente. Il serait intéressant, en particulier, d'analyser cette influence au niveau du procès lorsque les renseignements des enquêtes préliminaires sont rendus publics.

Sur le plan méthodologique, on suggère : a) que les types de violence et leur niveau soient clairement spécifiés ; b) que la dimension historique des définitions d'actes violents (prohibitions légales et sanctions) soit prise en considération ; la tolérance de certains actes de violence varie dans le temps et dans l'espace et s'inscrit dans les pratiques du *sentencing* ; c) que l'on tienne compte du fait que la violence collective est plus visible et est donc comptabilisée plus fidèlement que la violence interpersonnelle (sauf dans le cas des meurtres dont les décomptes sont très sûrs).

TRAVAUX DE L'ATELIER N° 2

Les membres² de cet atelier de travail s'entendirent tout d'abord sur l'idée suivante : les travaux du Centre international de criminologie comparée ne devraient aucunement empêcher les chercheurs de se pencher sur des problèmes fondamentaux en criminologie, tel celui de la bio-criminogénèse. Ceci dit, les membres de cet atelier entendent définir la criminologie comparée en termes de problèmes criminologiques qui représentent une préoccupation commune à plusieurs pays à travers le monde, même si ces problèmes varient d'un pays à l'autre en intensité et en nature. Ces problèmes étant fort nombreux, un ordre prioritaire s'impose. Les critères de sélection de cet ordre pourraient être les suivants : premièrement, l'importance ou l'acuité du problème tel qu'il est défini par sa visibilité sociale ; deuxièmement, l'existence immédiate de méthodes de recherche appropriées ; troisièmement, la nouveauté relative de la problématique ; quatrièmement, la pertinence du projet de recherche dans une perspective pragmatique de politique criminelle.

Les sujets discutés dans l'optique de ces critères de sélection furent les suivants : 1) problèmes de défense contre le crime et problèmes de police ainsi que ceux de l'administration de la justice ; 2) problèmes liés à certains types de crimes et développement de typologies criminelles ; 3) problèmes de pénologie ; 4) méthodologie de la recherche criminologique.

1) La défense contre le crime

Cette question de défense contre le crime s'inscrit au sein d'une philosophie pénale plus générale. Dans ce cadre de pensée, deux problèmes furent soulevés plus explicitement : a) Le contraste entre les principes abstraits du droit pénal et les données scientifiques concernant les mêmes concepts. Tels sont, par exemple, les concepts de tentative, de récidivisme ou de responsabilité. b) Le contraste entre le sens normatif des lois et leur réalité strictement légale. En d'autres mots, il y a le comportement réel et le comportement légal. Tels sont, par exemple, les décalages entre les comportements sexuels et les lois sur la prostitution et l'homosexualité, ou encore entre la sentence légale uniforme et les sentences différentes d'un juge à l'autre.

2. G. Canepa, H. F. Ellenberger, T. Grygier, O. Klineberg, P. Lejins, M. Milutinovic, J. Pinatel, S. Shoham et M. Zeid.

2) *Types de criminalité*

Les problèmes suivants, à cet égard, furent élaborés : a) Le problème du crime organisé. Pourquoi le crime organisé est-il beaucoup plus étendu dans certains pays que dans d'autres ? Nos méthodes de recherche vis-à-vis ce problème particulier sont d'ailleurs bien médiocres. Comme le mentionnait un participant : la difficulté de base repose sur le fait que le crime organisé est mieux « organisé » que la criminologie. b) Le problème de la révolte des jeunes, problème international par excellence, qui devrait être précisé en détail et soigneusement dissocié de celui de la jeunesse proprement délinquante, puisque ce dernier relève le plus souvent d'une tout autre perspective. c) Le problème de la violence adolescente et adulte. d) La criminalité des pays en voie de développement. Ce problème pourrait être envisagé dans le cadre très général de la théorie de l'organisation des structures sociales ainsi que du changement social dans le temps et dans l'espace. Un phénomène important, à cet égard, est celui de l'américanisation de la criminalité en Europe de l'Ouest, phénomène qui semble être né au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et dont le rythme s'accélère chaque année. D'autres manifestations du même ordre se retrouvent au sujet de la criminalité des pays du bloc socialiste en Europe de l'Est. Une recherche axée sur cette question devrait partir d'analyses statistiques et descriptives pour ensuite aborder en profondeur les causes dynamiques et les forces psychologiques et sociales qui ont amené ces modifications de la géographie criminelle.

3) *Problèmes de pénologie*

À ce sujet, les droits humains des prisonniers furent soulevés de même que les conséquences sociales souvent néfastes de la perte de liberté, non seulement au niveau personnel de l'individu qui est emprisonné, mais aussi au niveau de sa famille et de la société en général.

4) *Problèmes de méthodologie*

N'effleurant ce sujet que très légèrement, les membres de ce groupe considèrent toutefois que l'utilisation de mesures et de techniques méthodologiques adéquates pour évaluer les effets de différents types de traitement sur différents types d'individus et de criminels dans différents types d'institutions, est une priorité absolue. Le champ du *sentencing* leur apparaît encore comme sous-développé et en mal de recherches plus

poussées. La nécessité de créer une banque d'instruments méthodologiques au sein du Centre international de criminologie comparée est soulignée comme une anti-priorité sans conteste.

TRAVAUX DE L'ATELIER N° 3

L'idée suivante fut mise de l'avant et servit de thème aux discussions des membres³ de cet atelier de travail : il n'est pas possible de comparer les criminels de pays différents à moins de bien connaître le système de contrôle social de chaque société impliquée dans une recherche ainsi que la relation du système de contrôle avec le système social global.

Dans cette perspective, deux sujets d'importance furent soulignés : 1) problèmes de la statistique criminelle; 2) problèmes du système de contrôle et des seuils de discrétion.

1) *La statistique criminelle*

Nous savons tous depuis longtemps que, si nous nous fions seulement aux publications des agences officielles, nous faisons face alors à des biais si nombreux et si graves qu'il est presque impossible de connaître l'état « réel » de la criminalité. Puisque cela se produit à l'intérieur même des frontières d'un pays, que dire lorsqu'il s'agit de comparer la statistique criminelle de pays dont l'administration suit des critères différents. Une façon de contourner le problème consiste, pour le criminologue, à recueillir lui-même ses données sur la criminalité et le criminel. L'exemple le plus courant depuis quelques années est celui de la criminalité révélée par les citoyens eux-mêmes, grâce à la technique du questionnaire ou de l'interview (communément appelée dans le monde anglo-saxon : *self-reported criminality*).

La perspective comparative nous amène aux prérequis suivants : a) Nous avons besoin d'une description très factuelle de l'état de la statistique criminelle dans chaque pays, comme de l'explication de son sens et de ses limitations. b) Nous devons inventer une description scientifique de la criminalité, en particulier une description des crimes en termes de dangerosité x ou y dans telle ou telle société. Poussé à sa logique extrême, cela signifie que nous devons établir des catégories fonctionnelles liées au comportement humain et aux normes sociales plutôt que simplement à la définition légale. Dans ce

3. F. Canestri, N. Christie, J. E. Hall Williams, N. Mailloux, G. Mueller, A. Reiss, G. Sturup, E. Wenk et M. Wolfgang.

contexte, l'indice de Sellin et Wolfgang (1964) est proposé comme une approche nouvelle de ce problème de la mensuration comparative de la criminalité et de la délinquance.

2) *Le système de contrôle et les seuils de discrétion*

Le pouvoir discrétionnaire pénètre tous les niveaux de système de contrôle social. Une question pertinente est celle de savoir où se trouve le point stratégique de ce continuum de discrétion qui va de l'arrestation à la libération conditionnelle.

a) *Entrée dans le système (getting in)*. Le pouvoir discrétionnaire de la police est très important puisque, s'il joue en faveur du délinquant, il est fort possible que ce délinquant ne vienne jamais en contact avec les autres pouvoirs judiciaires. Évidemment, les citoyens eux-mêmes ont souvent le pouvoir discrétionnaire de rapporter un événement criminel à la police ou non. Si le pouvoir de la police joue contre lui, l'individu est alors étiqueté « délinquant » ou « criminel ». Comment ce dernier se perçoit-il alors ? Comment perçoit-il les institutions sociales ? Comment les membres de la société le perçoivent-ils ? Indépendamment de tel ou tel individu, comment les citoyens d'une communauté perçoivent-ils la déviance et la criminalité ? Une étude des valeurs morales et sociales des sociétés est nécessaire à notre compréhension de ce phénomène d'entrée dans le système du contrôle social de la criminalité. Notre système de sanctions est habituellement de nature négative (nous n'avons qu'à regarder nos façons d'élever les enfants). Nos criminels ne sont pas adaptés au système social dont ils brisent les règles et ils ne sont pas trop motivés à demeurer en deçà des règles de jeu de ce système. L'usage de sanctions positives amènerait-il un changement notable chez ces individus ? Nous pourrions étudier les sociétés qui emploient plus que d'autres un système de sanctions positives.

b) *Pris dans le système (holding on)*. Qu'est-ce qui se passe dans les institutions pénales afin de maintenir les criminels dans le système sans trop de heurts ? Comment envisager la réduction des mécanismes qui, d'une façon ou d'une autre, forcent les criminels à demeurer au sein du système souvent fort longtemps ? En particulier, comment réduire le temps de l'emprisonnement et quelles sont les mesures alternatives à la prison ?

c) *Sortie du système (getting out)*. Comment les criminels échappent-ils au système ? Quels sont les facteurs en jeu ? Une hypothèse plausible voudrait qu'il y ait une proportion

constante de criminels qui, dans le temps et dans l'espace, sont accrochés au système. Quelques méthodes de recherche suggérées afin de suivre le délinquant de son entrée à sa sortie sont les techniques dites « de cohorte » ou les comparaisons de biographies de carrières criminelles. Les études devraient être longitudinales et latitudinales.

3) *Autres considérations*

Les membres de cet atelier de travail ont réitéré à maintes reprises l'idée suivante : il est préférable d'étudier les problèmes criminologiques comparatifs d'une façon microscopique plutôt que macroscopique (ce qui risquerait de reléguer une étude au domaine de la sociologie générale). C'est ainsi qu'un système de contrôle bien délimité comme la prison pourrait servir de base à une étude comparative spécifique fort valable. Il appert, toutefois, que nous ne devons pas oublier que nous travaillons à l'intérieur du système de valeurs de tel ou tel pays, ce qui a pour effet de nous imposer certaines limites au niveau des moyens utilisés pour atteindre nos fins de recherche.

TRAVAUX DE L'ATELIER MÉTHODOLOGIQUE

1) *Considérations préliminaires*

Les membres⁴ de cet atelier de travail se sont tout d'abord posé des questions sur l'à-propos d'un plan de recherche comparative et sur la nécessité de posséder un contrôle maximum des variables au sein de ce plan. Ce plan doit évidemment proposer les moyens de contrôler, par le fait même, la « reproductibilité », l'efficacité, la validité et la « fiabilité » des techniques et instruments de mesure.

De plus, la notion d'utilité devrait être au cœur de toute recherche comparative. D'un côté, il y a l'utilité scientifique, de l'autre, l'utilité sociale. Satisfaire aux exigences de la société ainsi qu'à celles du monde scientifique marque donc cette notion d'utilité. Le terme *pay-off* exprime dans ce contexte le besoin ressenti par les scientifiques eux-mêmes de développer, à partir des résultats d'une recherche à une autre, une compréhension de plus en plus complète d'un phénomène donné. Nous étiquetons ce processus de recherche de la vérité. Le même *pay-off* pourrait s'appliquer socialement aussi, grâce à certaines conclusions pratiques de recherches comparatives qui éclaireraient

4. T. Grygier, A. Normandeau, C. Szalai, L. Wilkins et M. Wolfgang.

la politique criminelle des pays ayant participé à une recherche commune.

Dans cette perspective, il faut se poser deux questions cruciales : a) Pouvons-nous, en tant que chercheurs, imposer à une recherche comparative des buts socialement acceptables mais personnels aux chercheurs ? b) Quelle est l'étendue de la responsabilité des scientifiques sur les conséquences auxquelles les résultats de leurs recherches peuvent mener ? L'on dit quelquefois que les connaissances sont à la mesure des responsabilités et que, quoi que nous fassions, les résultats d'une de nos recherches peuvent toujours être employés à bon ou à mauvais escient. La responsabilité des scientifiques peut alors s'exprimer par leur décision de ne pas divulguer tous les résultats. Le danger, alors, est d'en venir à cacher la réalité et la vérité. Le scientifique doit donc éviter les deux extrêmes : celui de divulguer, par exemple, même une vérité pour laquelle une société n'est pas préparée, et celui de tronquer la vérité. L'analogie avec les sciences physiques est évidemment tentante : les connaissances au sujet de la force nucléaire ont parfois eu des conséquences néfastes.

2) *La stratégie de recherche*

Plusieurs conditions régissent une saine stratégie de recherche.

a) Premièrement (mais sans qu'il y ait ordre de priorité), nous devrions abandonner les collections faites au hasard, pour ainsi dire, les données de toutes sortes où les buts sont trop nombreux et souvent diffus. C'est ce qu'on a appelé l'approche *anti-magpie*. Cette position s'applique autant aux opérations gouvernementales qu'aux chercheurs indépendants. L'empilage de données contribue seulement à accumuler un pot-pourri de statistiques sans aucune valeur. Il faut plutôt établir un ordre de priorité, un système et une démarche rationnelle pour recueillir certaines données bien avant d'aller sur le terrain. Le plan de recherche doit être très précis.

b) Deuxièmement, les méthodologues, lorsqu'ils ne sont pas les chercheurs principaux d'une étude quelconque, devraient être consultés tout au début de la recherche plutôt qu'au milieu et à la fin de celle-ci. Autrement, il est souvent trop tard pour réparer les graves erreurs qui auraient pu être commises, et le dépannage de la recherche par des méthodologues n'est que du maquillage qui camoufle des biais et des failles importantes.

c) Troisièmement, il ne faut pas choisir les pays qui feront partie de la recherche comparative uniquement parce qu'ils nous offrent des facilités de participation. Les pays choisis doivent l'être tout d'abord en fonction de la maximisation du contrôle des variables indépendantes et dépendantes inscrites au plan de recherche original. Il est toujours temps ensuite d'accomplir certains compromis et réajustements.

d) Quatrièmement, il faut éviter l'appariement simple (*simple matching*) qui masque souvent des variables importantes derrière une façade d'impeccabilité méthodologique. L'échantillonnage au hasard ou stratifié est souvent plus adéquat pour réaliser un appariement correct. Il est alors possible d'établir des paramètres de similitude.

e) Cinquièmement, il faut porter une attention particulière aux nuances linguistiques dans toute recherche comparative. Nous savons tous qu'il y a des difficultés de communication d'idées à l'intérieur d'un même pays. Il y en a donc encore plus lorsque nous passons d'un pays à l'autre.

f) Sixièmement, presque tous les problèmes peuvent être analysés d'une façon ou d'une autre, et il est toujours possible d'utiliser plusieurs méthodes à la fois pour les fins d'une analyse.

g) Septièmement, il faut opter pour une méthodologie éclectique et pluraliste. Ces termes indiquent tout d'abord que plusieurs disciplines peuvent s'attaquer directement ou obliquement au même problème, mais aussi que différentes techniques d'investigation devraient être employées pour étudier le même problème.

h) Huitièmement, il faut aussi se rappeler qu'indépendamment des techniques méthodologiques « sophistiquées », il est toujours possible d'utiliser à bon escient la méthode ethnographique et l'observation participante. Les recherches ne sont pas toutes statistiques, en particulier tout au début de l'analyse d'une société donnée.

Les membres de cet atelier de travail concluaient leurs discussions en émettant le vœu que soit constitué un comité responsable de la planification des recherches comparatives. Ce désir sera évidemment concrétisé au sein du Centre international de criminologie comparée dont les travaux sont déjà en marche.

LISTE DES PARTICIPANTS

- ASUNI, T., professeur, Centre neuro-psychiatrique, Hôpital Aro, Abeokuta, Nigeria de l'Ouest.
- CANEPA, Giacomo, professeur d'anthropologie criminelle, Faculté de médecine; directeur, Institut d'anthropologie criminelle, Université de Gênes, Italie.
- CANESTRI, Francisco, professeur de criminologie, sous-directeur, Institut des sciences pénales et criminologiques, Caracas, Venezuela.
- CORNIL, Paul, secrétaire général honoraire, ministère de la Justice; professeur, Faculté de droit, Université de Bruxelles, Belgique.
- CHRISTIE, Nils, professeur de criminologie, Institut de criminologie et de droit pénal, Université d'Oslo, Norvège.
- EDWARDS, John, Professor of Law, Director, Centre of Criminology, University of Toronto, Canada.
- ELLENBERGER, Henri F., professeur de criminologie, Département de criminologie, Université de Montréal, Canada.
- FERRACUTI, Franco, professeur de criminologie, Faculté de droit, Université de Rome, Italie.
- GIBBENS, T. C. N., Professor of Forensic Psychiatry, Institute of Psychiatry, University of London, England.
- GRYGIER, Tadeusz, directeur, Centre de criminologie, Université d'Ottawa, Canada.
- HALL WILLIAMS, J. E., Reader in Criminology, London School of Economics and Political Science, England.
- HUMPHREY, John, Professor of Law and Political Science, Faculty of Law, McGill University, Montreal, Canada.
- KLINEBERG, Otto, directeur, Centre international d'études des relations entre groupes ethniques, Paris, France.
- LEJINS, Peter, Professor of Sociology, Director, Criminology Program, Sociology Department, University of Maryland, College Park (Maryland), U.S.A.
- MAILLOUX, R. P. Noël, professeur de psychologie, directeur, Centre de recherches en relations humaines, Montréal, Canada.
- MILUTINOVIC, Milan, professeur de droit pénal et de criminologie, Faculté de droit; directeur, Institut de recherches criminologiques et criminalistiques, Belgrade, Yougoslavie.
- MORRIS, Norval, Julius Krieger Professor of Law and Criminology, Director, Center for Studies in Criminal Justice, University of Chicago, U.S.A.
- MUELLER, G. O. W., Professor of Law, Director, Criminal Law Education and Research Center, New York University School of Law, U.S.A.
- OHLIN, Lloyd C., Professor of Criminology, Harvard Law School, Cambridge (Mass.), U.S.A.
- PINATEL, Jean, inspecteur général de l'administration, président, Commission scientifique, Société internationale de criminologie, Paris, France.
- REISS, Albert, Professor of Sociology, Department of Sociology, University of Michigan, Ann Arbor (Mich.), U.S.A.
- SHOHAM, Shlomo, directeur, Institut de criminologie, Université de Bar-Ilan, Ramat Gan, Israël; Visiting Associate Professor, Department of Sociology, Centre for Studies in Criminology and Criminal Law, University of Pennsylvania, Philadelphia (Penn.), U.S.A.

- STURUP, George K., directeur, Centre de détention Herstedvester, Albertslund, Danemark.
- SZABO, Denis, professeur de criminologie, directeur, Département de criminologie, Université de Montréal, Canada.
- SZALAI, Alexander, Professor of Sociology, Deputy Director of Research, United Nations Institute for Training and Research, New York, U.S.A.
- WENK, Ernest, Associate Director, National Crime and Delinquency Research Center, Davis (Calif.), U.S.A.
- WILKINS, Leslie, Professor of Criminology, Acting Dean, School of Criminology, University of California, Berkeley, U.S.A.
- WOLFGANG, Marvin E., Professor of Sociology, Chairman, Department of Sociology; Co-director, Centre for Studies in Criminology and Criminal Law, University of Pennsylvania, Philadelphia (Penn.), U.S.A.; Visiting Professor, Fellow, Institute of Criminology, University of Cambridge, England.
- ZEID, Mohamed, expert, Centre national pour la recherche sociale et criminologique, Le Caire, R. A. U.

LISTE DES OBSERVATEURS

1) Organisations

- Bureau fédéral de la statistique, Ottawa, Canada : M^{lle} F. Bertrand.
- Comité canadien de la réforme pénale et correctionnelle, Ottawa, Canada : Juge R. Ouimet.
- Commission d'enquête sur l'administration de la justice en matière criminelle et pénale, Québec, Canada : Juge Y. Prévost, H. Gould, L. Laplante et J. Sirois.
- Conseil de l'Europe, Comité consultatif scientifique, Strasbourg, France : F. Ferracuti.
- Conseil international des sciences sociales, Paris, France : O. Klineberg.
- Conseil scandinave de recherche en criminologie, Copenhague, Danemark : N. Christie.
- Council on Legal Education for Professional Responsibility, New York, U.S.A. : W. Pincus.
- Fédération mondiale pour la santé mentale, Genève, Suisse : O. Klineberg.
- Ford Foundation, New York, U.S.A. : C. Edley.
- Ministère de la Justice, Ottawa, Canada : J.-A. Bélisle.
- Ministère de la Santé, de la Famille et du Bien-être social, Québec, Canada : L. Béliveau.
- Ministère du Solliciteur général, Ottawa, Canada : J. Ciale et S. Shuster.
- National Council on Crime and Delinquency, New York, U.S.A. : A. Hess.
- Nations unies, Institut de recherche pour la protection sociale, Rome, Italie : E. Galway.
- Organisation panarabe pour la protection sociale, Le Caire, R. A. U. : M. Zeid.
- Secrétariat d'État, Ottawa, Canada : M^{me} R. Cadieux.
- United Nations, Human Rights Division, New York, U.S.A. : Mrs. T. Oppenheimer.

- United Nations, Institute for Training and Research, New York, U.S.A. : A. Szalai.
- United Nations, Social Defence Section, New York, U.S.A. : G Kahale.
- U. S. Department of Health Education and Welfare, Office of Juvenile Delinquency and Youth, Washington, U.S.A. : R. Susman.
- U. S. Department of Justice, Law Enforcement Assistance Administration, Washington, U.S.A. : H. Ruth.
- Ville de Montréal, Canada : J.-P. Gilbert.

2) *Personnalités de la région de Montréal*

B. Grosman, Faculté de droit, Université McGill ; J. Brillant, financier ; Dr N. Garneau, psychiatre ; G.-C. Baldassini, M.-A. Bertrand, C. Bulai, M. Cusson, M. Diriwaechter, E. Douyon, M^{me} F. Ducottet, M^{me} T. Enciu, A. E. Fattah, M. Fréchette, U. Gatti, M^{lle} N. Hernandez, P. Landreville, M. Le Blanc, M^{lle} T. Limoges, M^{lle} T. Miralles, A. Normandeau, M^{me} A. Parizeau, A. Payette, F. Ribordy, M^{me} G. Rosenberg, J. Schuh-Kuhlman, M^{me} R. Stanoiou, G. Tardif, H. Tham, A. Thiffault, M^{me} C. Toutant, R. Tremblay et J. Trépanier (tous du Département de criminologie, Université de Montréal).

RÉSUMÉS

SYNTHESIS OF THE FIRST INTERNATIONAL SYMPOSIUM FOR RESEARCH IN COMPARATIVE CRIMINOLOGY

Introduction

At the beginning of the development of the social sciences there was a considerable vogue for comparative research. A long period of empirical studies and almost total preoccupation with methodological problems followed. Once again, however, psychology, political science, sociology, and above all anthropology, have taken up the thread of this tradition, and the bibliography in these fields is becoming ever more abundant. The study of deviance, of various manifestations of criminality, and of social reaction against crime are, however, noticeably missing in the picture, even though there is nothing in the nature of criminology which precludes the development of comparative research.

To many research workers in criminology, the time seemed ripe to take up the comparative tradition once again. Two imperatives were considered : the generalization of norms of deviance which are tied to the standard of living set by industrial civilization, thus putting the problem of criminality in a global light ; and, second, the development and standardization of methods of studying these phenomena, drawing on the experience of allied disciplines.

The response of the participants in this Symposium and the results of their discussions were not unexpected. A consensus was arrived at to the problems it was thought important to study, and agreement was reached about the strategies of research to be undertaken. Priorities, however, were not established since too much depends on the availability of research teams, funds, etc. But the broad, overall look at the main problems in comparative criminology will, hopefully, open a new chapter in the history of criminological research and in our continuing search for knowledge of man and society.

The brief résumé which follows should give the reader an idea of the extent of the problems tackled. The detailed proceedings of the Symposium will be published at a later date, in mimeographed form.

Sectors of research proposed

In a sense, this Symposium was prepared by all the participants. The

organizers had requested that each person invited prepare a memorandum setting out the problems in comparative criminology which he considered to be most important. The compilation of their replies, reported to the plenary session at the opening of the Symposium, produced the following results :

Summary of suggestions for research activities

Note : In all that follows, it should be understood that all of these topics should be studied in a cross-cultural or international context.

1) *Definitions and concepts* : a) Social vs legal concept of deviance ; b) Distinction between political and criminal crimes ; c) The law : a moral imperative or a simple norm ; d) The concepts used in penal law : how adequate ? e.g. personality of criminal ; e) Who are the sinners in different cultures and at different times.

2) *Procedures* : a) Working concepts of criminal law and procedure ; b) Differentiating between factors relating to the liability-finding process and the sentencing process ; c) Behavioural manifestations of the administration of criminal justice ; d) Judicial decisions as related to the personality of the judges and of the accused ; e) Sentencing in the cross-national context (2 proposals) ; f) In developing countries, the gap between development of the legal apparatus and social behaviour ; g) Determination of liability ; h) The problem of definition and handling of dangerous offenders ; i) Decision-making by the sentencing judges, etc. (2 proposals) ; j) Medical vs penal committals ; k) Law-enforcement, policing.

3) *Personnel* : a) Professionalization in career patterns ; b) Criteria for personnel selection ; c) Greater use of female personnel.

4) *Causation. Situations related to criminality* : a) How international relations and other external factors affect crime ; b) Hierarchy of causes of crime ; c) Migrants. Minorities in general ; d) Relation to socio-economic development in different countries ; e) A biological approach to criminal subcultures, constitutional types, twin studies, etc. ; f) Cultural and social approach : norms of moral judgment, ideals presented to the young, etc. ; g) Effect of social change : crime in developing countries, etc. (6 proposals) ; h) Effects of mass media, rapid dissemination of patterns of deviant behaviour (2 proposals).

5) *Varieties of crime and criminals* : a) Traffic in drugs ; b) Prison riots ; c) Violence particularly in youth (7 proposals) ; d) Dangerousness ; e) Relation to the rights of man (including rights of deviants) ; f) Female crime (2 proposals) ; g) Prostitution ; i) The mentally ill offender ; j) Cultural variations in types of crime ; k) Organized crime ; l) Use of firearms ; m) Gambling ; n) Victims and victimology.

6) *Treatment : evaluation* : a) Social re-adaptation of offenders ; b) Statistical research on corrections, with possible computerization of data ; c) Comparisons between prisons and other closed environments ; d) Extra-legal consequences of deprivation of liberty ; e) Rehabilitation in developing countries ; f) Criteria for evaluation of programs of correction ; g) Bio-chemical treatment (2 proposals) ; i) Differential treatment of different types of offense. Evaluation ; j) Prisons as agencies of treatment ; k) Effects of different degrees of restriction of liberty ; l) Environments of correctional institutions ; m) Study of prison societies ; n) Crime as related to the total social system.

7) *Research methodology* : a) Publication of what is known regarding methodology ; b) Methods of research ; c) Culturally-comparable vs culturally-contrasting situations ; d) Development of a new clearer terminology to facilitate communication ; e) Actual social validity of the penal law.

8) *Statistics : epidemiology* : a) Need for comparable international statistics ; standardized criteria (3 proposals) ; b) Difficulties. Criminologists must collect the data themselves.

9) *Training of research workers* : Recruiting and training of « comparatists ».

10) *Machinery* : Committee of co-ordination.

Discussions

The discussions at the Symposium were based on these suggestions, the main concentration falling on problems of manifestations of violence in the world today, the phenomenon of student contestation, and on human rights and the corresponding responsibilities attached thereto.

Although the participants did not come to definite conclusions as to the respective merits of the problems submitted for consideration, they did discuss the conditions under which comparative studies of these problems should be approached, the techniques appropriate to obtaining valid results, and the limitations on this type of work.

Four workshops were established and studied the various problems. The first tackled the problems of the definition of the criteria of « danger » represented by different type of criminals; the problem of discovering whether the value system which underlies the Human Rights Declaration corresponds to the value system of today's youth; the problem of the treatment of criminals; of female criminality; and, finally, of violence in the form of individual and group manifestations. The second workshop devoted its main consideration to the revolt of youth and to organized crime, also proposing that an international instrument bank of documentation and information be established. The third workshop considered problems of theory : how the police and the public view the criminal; the opportunity of making trans-cultural comparisons on such subjects as arrest, prison, etc.; and the role of the media of information in the construction of value systems. The fourth workshop blazed a trail in the matter of methodology appropriate to research in comparative criminology.

The period of discussions which followed the report of the four workshops gave rise to a confrontation between two schools of thought within the group of specialists. The question arose as to whether the problem of student contestation falls within the scope of the science of criminology. Several experts expressed the opinion that criminologists ought not to concern themselves with a question which really belongs in the realm of political science.

On the other hand, the majority of the participants appeared to feel that the phenomenon of student contestation did indeed belong in the framework of criminological research. One of the experts in particular took it upon himself to be the spokesman of this school of thought. There are those, he said, who feel that criminology should confine itself and its research to known criminality, to hold-ups, rape, etc. However, one should not forget that penal law rests on political foundations, the legality of power, a certain moral consensus of the population. Today, it is exactly this « legitimate » authority that is being contested. Is it not to be expected, therefore, that criminology should show interest in all sociological phenomena which have legal and criminal implications ? Contestation and violence have consequences for the political foundations of penal law, and therefore are fit subjects for the research of the criminologist.

International Centre for Comparative Criminology

The First International Symposium for Research in Comparative Criminology situated itself and its discussions within the framework and in the perspectives opened by the founding of the International Centre for Comparative Criminology. The Centre is sponsored jointly by the University of Montreal and the International Society for Criminology, with headquarters at the University of Montreal. As one of the participants emphasized, criminologists need a place to retreat from the daily struggle, to meditate, to seek out and propose instruments of research valid for the study of problems common to several societies. Viewing the facts as scientists, we are looking for operational concepts. Theoreticians and research workers will rough out the material and, hopefully, this will inspire conferences and symposiums of practitioners, jurists, sociologists, penologists, and other specialists. Above all, it will give common access to international experience, something which is lacking at present both at the level of documentation and of action. A bank of instruments of method-

ology in the field of comparative criminology does not exist at the present time. The Centre will undertake to compile and analyse research methods used in scientific surveys, and it will establish such an instrument bank. It will also gather and analyse information pertaining to legislative reforms now in progress or being contemplated in the field of criminal justice. Through the use of computers, the Centre will be able to put these two projects into effect and make the results easily accessible to research workers, and to all those concerned in this field.

The participants at the Symposium were given a view of the extent of the problems envisaged for research by the future Centre. It is hoped that this initiative will be of concrete use to research workers, private organizations, public services and governments at many levels, and in many countries.

SINTESIS DEL PRIMER SIMPOSIUM INTERNACIONAL DE INVESTIGACIÓN EN CRIMINOLOGÍA COMPARADA

El Primer Simposium internacional de investigación en criminología comparada se inauguró con la presentación de un conjunto de sugerencias enviadas por los participantes, en las que indicaban los temas que, a su parecer, deberán gozar de prioridad por lo que atañe a la investigación criminológica comparada. Dichos temas pueden ser reducidos a los diez grupos siguientes : 1) definiciones y conceptos ; 2) procedimiento ; 3) personal ; 4) causalidad : situaciones similares a la criminalidad ; 5) variedades de crímenes y criminales ; 6) tratamiento ; evaluación ; 7) investigación metodológica ; 8) estadísticas ; 9) formación del investigador ; 10) equipo ; comité de coordinación.

Discusiones

Las discusiones del simposium tuvieron por objeto las sugerencias presentadas ; los puntos más discutidos fueron las manifestaciones de violencia actuales, el fenómeno de la contestación estudiantil y los derechos y deberes del individuo.

Aunque no se llegó a un acuerdo definitivo sobre los méritos respectivos de cada problema, sí se discutieron las condiciones necesarias para su estudio comparado, las técnicas apropiadas para obtener resultados válidos y los límites de este tipo de trabajo.

Cuatro grupos de trabajo fueron formados, los cuales estudiaron varios temas. El primer grupo trató de los problemas de la definición del criterio de « peligro » que representan diversos tipos de criminales ; de descubrir si el sistema de valores que constituye la base de la Declaración de los derechos del hombre corresponde al de la juventud actual ; del tratamiento de los delincuentes ; de la criminalidad femenina ; y finalmente, del fenómeno de la violencia, individual o colectiva. El segundo grupo dedicó su mayor atención al estudio de la rebelión de la juventud y del crimen organizado ; también propuso que se creara un banco internacional de instrumentos de documentación e información. El tercer grupo trató de problemas de tipo teórico : cómo ven al criminal la policía y el público ; oportunidad de hacer comparaciones trans-culturales sobre el arresto, la prisión, etc. ; rol de los medios de información en la elaboración de un sistema de valores. Finalmente el cuarto grupo abordó el difícil problema de la metodología de la investigación en criminología comparada.

El periodo de discusión que siguió a la exposición del trabajo de los cuatro grupos, originó una confrontación entre dos escuelas de pensamiento. La cuestión litigiosa consistía en saber si el problema de la contestación estudiantil debe ser tratado por la ciencia criminológica.

Algunos especialistas expresaron la opinión que la criminología no debe estudiar una cuestión que pertenece al campo de la ciencia política. Sin embargo, la mayoría de los participantes afirmaron que este fenómeno debe ser objeto de estudio de la investigación criminológica. Uno de los criminólogos presentes, en particular, hizo observar que aunque hay que creer que la criminología debería reducirse a estudiar la criminalidad, los

asaltos a mano armada, el rapto, etc., no conviene olvidar que la ley penal se basa en consideraciones políticas, en la legalidad del poder, en el consentimiento moral de la población. Ahora bien, si se tiene en cuenta que lo que actualmente se pone en duda es precisamente la « legitimidad » de dicha autoridad, parece lógico que la criminología se interese por este problema, cuyas implicaciones legales y criminales son evidentes.

El Centro internacional de criminología comparada

Se estudiaron durante el simposium las perspectivas abiertas por la creación del Centro internacional de criminología comparada. Dicho organismo, con sede en Montreal, está patrocinado conjuntamente por la Universidad de Montreal y la Sociedad internacional de criminología. Se insistió en la necesidad para el criminólogo de un lugar a donde poder retirarse para meditar, buscar y proponer métodos e instrumentos de investigación válidos para el estudio de problemas comunes a varias sociedades. Puesto que la criminología considera los hechos desde un punto de vista científico, urge el encontrar conceptos operacionales adecuados. De esta manera, los investigadores podrán mejorar el material existente, lo que permitirá y facilitará la celebración de conferencias y coloquios de prácticos, juristas, sociólogos, penalistas y demás especialistas y, sobre todo, dará común acceso a algo que falta actualmente, un banco de documentación en criminología comparada.

Pasarán meses, incluso años, antes de que puedan compararse los elementos compilados. Sin embargo, gracias al uso de compiladores y demás instrumentos técnicos modernos, el Centro podrá construir un tal banco y ponerlo a la disposición tanto de los investigadores particulares como de los gobiernos que lo soliciten.

Los participantes al simposium pudieron de esta manera apreciar la importancia y extensión de los problemas que serán estudiados por el Centro internacional de criminología comparada. Es de esperar que las organizaciones privadas y públicas, así como los gobiernos, utilicen realmente los servicios que dicho organismo les ofrece.

SYNTHESE DES ERSTEN INTERNATIONALEN SYMPOSIUMS FUER FORSCHUNG IN VERGLEICHENDER KRIMINOLOGIE

Das Erste Symposium fuer Forschung in Vergleichender Kriminologie wurde mit der Praesentierung einer ganzen Menge von Vorschlaegen eroeffnet, die von den Teilnehmern uebermittelt worden waren und jene, die ihnen am wichtigsten erscheinenden Forschungsprojekte fuer vergleichende Kriminologie darstellten. Diese grupperten sich um zehn vorwiegende Problemkreise : 1) Definitionen und Konzepte ; 2) Verfahren ; 3) Mitarbeiterstab ; 4) Ursachenlehre : Gegebenheiten, die mit der Kriminalitaet in Verbindung stehen ; 5) Verschiedenheiten von Verbrechen und Verbrechen ; 6) Behandlung : Auswertung ; 7) Methoden der Forschung ; 8) Statistik : Epidemiologie ; 9) Ausbildung von wissenschaftlichen Forschern ; 10) Instrumentarium : Koordinationskomitee.

Diskussion

Die Aussprachen des Symposiums beruhten auf diesen Vorschlaegen ; das Hauptgewicht lag auf dem Problem, wie sich die Gewalt in der heutigen Zeit manifestiert ; das Phaenomen studentischen Aufruhrs stand im Mittelpunkt und als weiteres die Menschenrechte und die mit ihnen zusammenhaengenden Verantwortlichkeiten.

Obwohl die Teilnehmer nicht darueber einig werden konnten, welchen Problemen der Vorrang gegeben werden sollte, so berieten sie doch ueber die Voraussetzungen, unter denen vergleichende Studien dieser Projekte betrieben werden sollte ; die Technik, gueltige Resultate zu erhalten, und schliesslich die Beschaerung auf diese Art von Taetigkeit.

Es wurden vier Arbeitsgruppen geschaffen, die verschiedene Probleme studieren sollten. Die erste beschaefigte sich mit der Aufgabe, Kriterien fuer eine Definition des Begriffs der « Gefaehrlichkeit » zu finden.

wie man sie bei verschiedenen Verbrechertypen vorfindet; dem Problem, herauszufinden, ob das Wertsystem, das der Menschenrechtserklärung zugrunde liegt, dem Wertsystem der heutigen Jugend entspricht; dem Problem der Behandlung von Verbrechern; der Kriminalität von Frauen und schliesslich dem Problem der Gewalt in Form individueller und Gruppenmanifestationen. Die zweite Arbeitsgruppe widmete ihre Aufmerksamkeit dem Aufruhr unter der Jugend und dem organisierten Verbrechen, wobei sie vorschlug, dass eine internationale Dokumentations- und Informationsstelle geschaffen werde. Die dritte Arbeitsgruppe erörterte theoretische Probleme: wie die Polizei und die Öffentlichkeit den Verbrecher sehen; die Möglichkeit, transkulturelle Vergleiche über Themen wie die Verhaftung, den Strafvollzug usw. anzustellen; weiterhin diskutierten sie die Aufgabe der Informationsmedia beim Aufbau eines Wertsystems. Die vierte Arbeitsgruppe schlug eine Schneise in das Gebiet der Methodologie, die anzuwenden sei auf dem Gebiet vergleichender Kriminologie.

Die Diskussionszeit, die den Berichten der vier Arbeitsgruppen folgte, gab Anlass zu einer Gegenüberstellung zweier Schulen innerhalb der Spezialistengruppe. Die Frage wurde aufgeworfen, ob das Problem des studentischen Aufruhrs wirklich in das Gebiet der kriminologischen Wissenschaft falle. Einige Experten waren der Auffassung, dass sich die Kriminologen nicht mit Dingen beschäftigen sollten, die in Wirklichkeit im Rahmen der politischen Wissenschaften abgehandelt werden sollten. Auf der anderen Seite war die Mehrheit der Teilnehmer der Auffassung, dass das Phänomen der Studentenunruhen Aufgabe kriminologischer Forschung darstelle. Vor allem einer der Experten nahm es auf sich, sich zum Sprecher dieser Schule zu machen. Es gibt diejenigen, meinte er, die das Gefühl haben, dass sich die Kriminologie darauf beschränke, die Kriminalität zu erforschen, die Überfälle, die Notzucht usw. Indessen sollte man nicht vergessen, dass Strafgesetze auf politischer Basis beruhen, auf der Legalität der Machtausübung und einer gewissen moralischen Zustimmung der Bevölkerung. Heute ist es genau diese « legitime Autorität », die bestritten wird. Sollte man deshalb nicht erwarten können, dass sich die Kriminologie für alle soziologischen Phänomene interessiert, die gesetzliche und kriminelle Zusammenspiele haben? Demonstrationen und Gewalt haben Konsequenzen für die politische Grundlage des Strafgesetzes und sind deshalb geeignete Themen für die kriminologische Forschung.

Das Internationale Zentrum für Vergleichende Kriminologie

Das Erste Internationale Symposium für Forschung in Vergleichender Kriminologie stellte sich selbst und seine Diskussionen in den Rahmen und die Möglichkeiten, die sich durch die Gründung eines Internationalen Zentrums für Vergleichende Kriminologie ergaben. Das Zentrum steht unter der Patronage vor allem der Universität von Montreal und der Internationalen Kriminologischen Gesellschaft und hat seinen Sitz an der Universität von Montreal. Wie einer der Teilnehmer hervorhob, Kriminologen brauchen einen Platz, wo sie sich vom täglichen Kampf zurückziehen können, um nachzudenken, zu forschen und um Forschungsprojekte vorzuschlagen, die geeignet sind, von verschiedenen Gesellschaften bearbeitet zu werden. Da wir die Dinge als Wissenschaftler betrachten, suchen wir Konzepte, die bearbeitbar sind. Theoretiker und Forscher werden das Material durchroden, und das wird hoffentlich Anlass geben zu Konferenzen und Symposien für Praktiker, Juristen, Soziologen, Poenologen und andere Experten. Darüber hinaus wird es eine gemeinsame Tuere öffnen für eine über alle Länder reichende Erfahrungsgrundlage, die heute noch weitgehend fehlt. Eine Dokumentationsstelle auf dem Gebiet vergleichender Kriminologie gibt es zur Zeit nicht, und es wird einige Monate, wenn nicht Jahre in Anspruch nehmen, um die Grundlagen hierfür zu sammeln. Mit dem Gebrauch der Computer wird das Zentrum in der Lage sein, eine solche Stelle wirksam zu gestalten und für Forscher und Regierungen zugänglich zu machen.

Die Teilnehmer des Symposiums konnten die Tragweite der Problematik sehen, die das zukünftige Zentrum mit sich bringt. Es wäre zu

hoffen, dass diese Initiative einen konkreten Nutzen fuer private Organisationen, oeffentliche Dienste und die Regierungen haben wird.

ОБЗОР ПЕРВОГО МЕЖДУНАРОДНОГО СИМПОЗИУМА ПО ИССЛЕДОВАНИЯМ КОМПАРАТИВНОЙ КРИМИНОЛОГИИ

Первый Международный Симпозиум по Исследованиям Компаративной Криминологии начался с перечня ряда вопросов, предварительно выбранных участниками, и подходящих для исследований компаративной криминологии. Эти вопросы охватывают 10 основных тем: 1) Определения и понятия; 2) Процедуры; 3) Персонал; 4) Причины. Обстоятельства связанные с преступностью; 5) Разновидности преступников и преступлений; 6) Меры исправления и их оценка; 7) Методология исследования; 8) Статистика. Эпидемиология; 9) Выбор и подготовка работников по исследованию; 10) Организация. Комитет координации.

Обсуждение вопросов

Обсуждались вопросы, связанные с вышеуказанными темами. Преимущественно рассматривались следующие пункты: применение силы (*violence*) в современном мире, студенческий протест (*confestation étudiante*), права человека и связанная с каждым правом ответственность.

Участники не высказали определенного мнения о достоинствах каждой из предложенных тем, но обсуждали условия, при которых следовало приступить к компаративному изучению этих тем, приемы, способы привести к удовлетворительным результатам, а также и ограничения такой работы.

Все эти вопросы рассматривались четырьмя группами, сформированными среди участников. Первая группа занялась следующими вопросами: 1) Определение критерий "опасности", представляемой различными типами преступников. 2) Соответствует ли система ценностей, присущих Декларации Прав Человека, системе ценностей современной молодежи? 3) Исправление преступников. 4) Проблема женской преступности. 5) Проблема применения силы, отдельными лицами и группой. Вторая группа изучала главным образом юношеское бунтарство (*grévoite*) и организованные преступления. Эта группа также предложила основание международного банка документации и информации. Третья группа рассматривала вопросы теоретического характера: 1) Каково понятие полиции и общества о преступнике? 2) Уместно ли проводить сравнения между разными странами (*comparaisons transculturelles*) по поводу ареста, тюрьмы и т. д.? 3) Какова роль различных информационных источников (*média d'information*) в создании систем ценностей? Четвертая группа продолжила путь к методологии, подходящей исследованиям компаративной криминологии.

Выслушав рапорт этих четырех групп, участники приступили к дискуссии. Когда возник вопрос, входит ли проблема студенческого протеста в пределы криминологической науки, специалисты разделились на две "школы", выражая два различных мнения: По мнению некоторых экспертов, этот вопрос принадлежит области политических наук и не должен являться предметом исследования для криминологов.

Но большинство участников высказали противоположное мнение, считая, что студенческий протест именно входит в схему криминологических исследований. В частности, один из экспертов выступил в качестве представителя своей "школы": Некоторые, сказал он, думают, что только записанные преступления, как вооруженные нападения, насильования, касаются криминологии и ее исследований. Но ведь не следует забывать, что уголовный закон стоит на политических основах, на легальности власти, на определенном нравственном единомыслии граждан. В настоящее время, именно эта "законная" власть подвергается оспариванию. Не естественно ли, чтобы криминология интересовалась всеми социологическими явлениями, имеющими отношение к законам и преступности? Некоторые последствия протеста и применения силы имеют прямое отношение к политическим основам уголовного

закона и, следовательно, изучение этих вопросов криминологами вполне оправдано.

Международный Центр Компаративной Криминологии

Первый Международный Симпозиум по Исследованиям Компаративной Криминологии определил свое положение, а также и обсуждаемые вопросы, в рамках и в перспективах, намеченных созданием Международного Центра Компаративной Криминологии. Этот Центр находится одновременно под покровительством Монреальского Университета и Международного Криминологического Общества (*Société internationale de criminologie*); правление Центра помещается в Монреальском Университете.

Как было подчеркнуто одним из участвующих, криминологам следует предоставить подходящее помещение, где вдали от ежедневных забот, они могли бы сосредоточиться, чтобы выработать и предложить способы для исследования некоторых проблем, являющихся общей задачей для разных стран. Рассматривая факты с ученой точки зрения, мы стараемся выработать понятия определяющие действия (*concepts opérationnels*). Теоретики и исследователи начнут разбирать собранный материал и надо надеяться, что это побудит врачей, юристов, социологов, психологов и прочих специалистов собраться на конференциях и симпозиумах. А главным образом, международный опыт станет доступным для всех, что в настоящее время отсутствует, как в области документации, так и в области практической работы.

Еще до сих пор не существует банка, хранящего документацию касающуюся компаративной криминологии, а одно собрание элементов для стандардизации норм в этой области займет несколько месяцев, а может быть и несколько лет. Пользуясь компьютерами, Центр сможет основать такой банк и сделать его доступным для исследователей и правительств.

Участники Симпозиума смогли отдать себе отчет в объеме задач, предвиденных для исследования будущим Центром. Надо надеяться, что эта инициатива приведет к конкретным результатам, которыми смогут пользоваться частные организации, общественные учреждения и правительство.

ANDRÉ NORMANDEAU

B.Sc. (sociologie), Université de Montréal.

M.A. (criminologie), Université de Pennsylvanie.

Ph.D. (criminologie), Université de Pennsylvanie.

Professeur-adjoint au Département de criminologie, Université de Montréal.

DENIS SZABO

Études en sciences sociales aux Universités de Budapest, de Louvain (Docteur en sciences politiques et sociales) et de la Sorbonne (Diplôme de l'École Pratique des Hautes Études).

Ancien chargé de cours aux facultés catholiques de Paris et Lyon (France) et membre du groupe de sociologie criminelle du C.N.R.S. (France), 1956-1958.

A l'Université de Montréal depuis 1958, il est actuellement professeur titulaire et directeur du Département de criminologie.

Membre du Conseil de direction de la Société internationale de criminologie et de sa Commission scientifique. Consultant à la President's Commission on Law Enforcement and Administration of Justice (Washington), au Comité canadien de la réforme pénale et correctionnelle (Ottawa), à la Commission royale d'enquête sur l'administration de la justice en matière criminelle et pénale (Québec).